RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Département de l'Yonne La ville de Joigny vous informe

Joigny, le jeudi 3 novembre 2016

PERMANENCES DES CONCILIATEURS DE JUSTICE

Les permanences du conciliateur de justice, Bernard Lavocat, ont désormais lieu au pôle social le deuxième mardi de chaque mois de 9h30 à 12h. La prochaine permanence aura lieu le mardi 8 novembre.

Un deuxième conciliateur, André Decharrière, tient une permanence le troisième mercredi du mois de 9h30 à 12h à la halle aux grains (salle 5). À titre exceptionnel, elle aura lieu le mercredi 9 novembre.

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax: 03 86 92 48 01 — audrey.korum@ville-joigny.fr Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex www.ville-joigny.fr